

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

du lundi 28 Novembre 2016

Etaient présents : Tous

1. Délibération transport méridien

La Commission permanente du Département du Doubs, réunie le 07 novembre dernier, a approuvé les termes de la convention relative au transport méridien dérogatoire, qui lie la commune au Département.

Aussi, il convient de délibérer sur les clauses de cette convention.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal a adopté la convention et autorise le Maire à la signer.

2. Décisions Modificatives n°05 et 06 - Budget Communal

Monsieur le Maire expose qu'afin de régler les dernières factures liées aux travaux de réfection de la Route Départementale, il convient de libérer des crédits sur l'opération comptable concernée. Aussi, il propose la DM suivante :

Au 2117 op64 : - 5 448.27 €

Au 2151 op69 : + 5 448.27 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide cette DM n°05 sur le Budget Communal.

Il expose ensuite que les factures des entreprises HENZELIN (fenêtre de toit) et WAGNER (photocopieur) n'ayant pas été prévues en début d'année lors de la conception du budget, doivent être réglées mais les crédits ne sont pas suffisants aux comptes concernés. Aussi, il propose la DM suivante :

Au 2117 op64 : - 4 272.00 €

Au 2135 : + 792.00 €

Au 2183 : + 3 480.00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide cette DM n°06 sur le Budget Communal.

3. Fêtes de fin d'année

- Le repas des anciens s'effectuera au restaurant Le cheval blanc à Trévillers : le vendredi 16 décembre à 20h.
- La fête de Noël pour les enfants se déroulera à la salle communale : le samedi 17 décembre à partir de 14h.

4. Divers

- L'adresse de la nouvelle habitation appartenant à Mr LOICHOT Sylvain est déterminée comme suit : 2 Rue de Goumois.
- Lecture est faite du compte rendu de la réunion Budget du RPI - années scolaire 2015/2016 : coût de 14 774 € soit 615.59 € par enfant.
- Une demande a été déposée concernant l'éventuel pose d'un nouveau candélabre Rue sur la côte. Le Conseil Municipal décide de la refuser.
- L'appartement dans l'ancienne fromagerie : F4 d'environ 90 m² est toujours à louer au prix de 550 € / mois.
- Suite à la vente de son chalet Rue cernier d'embray, Monsieur STOECKLIN Gilles décide de démissionner de son poste de 2nd adjoint au Maire.

La séance est levée à 21 H 25

Le Maire, Thierry VERNEY

